

Glyphosate et loi alimentation : ce déficit de culture scientifique qui pollue les débats politiques



Prenant le relais de Ségolène Royal et partageant les convictions de son ex-ministre Nicolas Hulot, le Président Macron a décidé d'interdire le glyphosate d'ici 3 ans.

Avec Gérard Kafadaroff

Un désherbant qui, depuis 43 ans rend de grands services aux agriculteurs (et à bien d'autres utilisateurs), sans que cela ait généré de problèmes sanitaires ou environnementaux identifiés.

43 ans : un retour d'expérience exceptionnel qui aurait dû rassurer !

C'est pourtant le risque sanitaire qui a été mis en avant pour justifier la décision d'interdire le glyphosate. Ce fut le cas lors du Salon de l'Agriculture, en février, ou devant les parlementaires réunis à Versailles le 9 juillet dernier.

Le glyphosate serait-il une priorité sanitaire, plus urgente à traiter que le tabac, l'alcool ou la drogue ?

Le classement «cancérogène probable» par le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) en mars 2015 a sans doute pesé dans cette décision. Plus encore, la virulente campagne de stigmatisation du glyphosate par la mouvance écologiste accompagnée de l'habituel emballement médiatique.

Le souci de préserver la santé est louable, mais cette décision d'interdiction est-elle pertinente ?

Qu'en pense la Ministre de la Santé, bien discrète sur un sujet qui la concerne ?

Peut-elle ignorer que le classement du CIRC :

- exprime un danger potentiel et non un risque lié à l'exposition au glyphosate, ce qu'à bien mis en évidence la vaste étude américaine (Agricultural Health Study) publiée en novembre 2017 portant sur une cohorte de 54.000 agriculteurs suivis pendant plus de 20 ans qui conclut à l'absence de lien entre exposition au glyphosate et cancer ;
- classe la viande rouge «cancérogène probable» comme le glyphosate sans que cela conduise à l'interdire, alors que la viande est directement consommée, contrairement au glyphosate ;

Peut-on sérieusement occulter les avis favorables au glyphosate émanant des agences sanitaires créées pour éclairer les choix politiques, qu'il s'agisse de l'ANSES en France, de l'EFSA et l'ECHA dans l'Union européenne ou des autres agences nationales ou internationales dans le monde qui ont évalué le glyphosate ?

Quel crédit accorder au CIRC dont l'avis a été contesté par toutes les agences sanitaires, y compris par l'OMS (Organisation mondiale de la santé), maison-mère du CIRC ?

Pourquoi la toxicité aiguë du glyphosate (exprimée par la DL50) évaluant les effets à court terme d'une forte exposition est si rarement évoquée alors qu'elle est inférieure à celle du sel de cuisine et 25 fois plus faible que celle de la caféine ?

La décision d'interdire le glyphosate aurait-elle d'autres raisons ?

L'ex-Ministre de l'Ecologie aurait-il convaincu le Président que le glyphosate est un obstacle à la transition écologique en agriculture ?

Pourtant les hypothétiques alternatives au glyphosate, reposant essentiellement sur le travail mécanique, consommateur de carburant et émetteur de CO₂, marquent un net recul sur le plan environnemental.

Pire, les techniques de conservation des sols - combinant abandon du labour (semis direct) et couvert végétal en interculture qui nécessitent, certes, l'emploi d'une faible dose de glyphosate - seront condamnées, alors qu'elles concilient bénéfices économiques (réduction des coûts de mécanisation), agronomiques (activité biologique et fertilité des sols améliorées, érosion réduite) et écologiques (séquestration du CO₂ atmosphérique dans le sol, abri et nourriture pour la faune sauvage).

Par cette décision, les méthodes agronomiques qui satisfont le mieux la transition écologique en agriculture sont condamnées alors qu'elles devraient être promues !

Quelle est donc la vraie raison de cette interdiction programmée du glyphosate, alors que beaucoup d'autres « pesticides » offrent des profils toxicologiques moins favorables et que la plupart des grands pays agricoles autorisent ce désherbant ?

Pourquoi une telle précipitation sans la moindre analyse risques/bénéfices, sans étude d'impact, sans estimation du coût de cette interdiction pour la France, sans proposer une alternative aussi performante et bon marché que le glyphosate ?

Un préjudice important pour l'agriculture estimé à 2 milliards d'euros par la FNSEA, à plus d'un milliard par la Fondation Concorde et près de 500 millions pour la SNCF !

Cette décision serait-elle strictement politique et symbolique pour satisfaire les exigences du populaire Ministre d'Etat Nicolas Hulot démissionnaire et du puissant lobby que constitue l'écologie politique ?

En obtenant l'interdiction programmée du glyphosate, les militants verts n'ignorent pas qu'ils condamnent les OGM, tout au moins les plantes tolérantes au Roundup® (à base de glyphosate), les plus utilisées et cultivées annuellement sur plus de 150 millions d'hectares dans le monde (sauf en Europe !). Opération gagnante pour les écolos mais certainement pas pour l'écologie !

Nicolas Hulot, ignorant les avis des agences sanitaires, préférerait s'appuyer sur la décision d'un jury populaire de San Francisco de 12 membres n'ayant aucune expertise en toxicologie, condamnant Monsanto à payer 290 millions de dollars à un jardinier atteint d'un cancer attribué au glyphosate.

Un faux-procès qui devrait en susciter d'autres, intentés par des malades manipulés par des avocats prédateurs avides d'honoraires exorbitants que seuls peuvent payer des sociétés comme Bayer/Monsanto.

En se laissant entraîner sur le terrain du glyphosate, en négligeant l'esprit d'écoute revendiqué, en adoptant l'idéologie écologiste radicale, en donnant du crédit à la pensée magique et en tordant le cou à l'expertise scientifique, le Président et son gouvernement ont fait un mauvais choix.

Déjà, face à la réalité, ils ont dû faire des concessions.

Seraient-ils victimes à leur insu du torrent de fake news qui s'abattent sur le glyphosate ? Dernière en date : le glyphosate serait un « tueur d'abeilles » !

Cette politique infondée et régressive sur le glyphosate rencontre-t-elle des résistances dans le pays ? Bien peu chez les scientifiques, les médias et même les organisations agricoles pourtant les plus concernées.

La bien-pensance étouffe le débat, le principe de précaution dévoyé inhibe la prise de risques et la croyance naïve dans le naturel paré de toutes les vertus progresse en douceur dans la société, anesthésiant toute démarche rationnelle.

Les agriculteurs, les jardiniers amateurs, les collectivités, les sylviculteurs, la SNCF, pourront se passer du glyphosate demain.

Mais à quel prix ?

Une régression technologique lourde de conséquences pour la compétitivité de l'agriculture française, pour les finances de l'Etat, pour l'environnement et pour le consommateur.

Faudra-t-il alors brandir de nouvelles normes européennes et françaises sans fondements scientifiques pour tenter de protéger une agriculture privée d'innovation face à une concurrence étrangère compétitive ?

Peur de la génétique avec les OGM et les nouvelles techniques de sélection variétale, peur de la chimie avec le glyphosate et les produits phytopharmaceutiques, la France s'affiche en pays craintif, dogmatique, où les multiples forces de l'irrationnel l'emportent sur l'acceptation de la réalité et de la science.

Face aux peurs sans fondement, la politique de l'interdiction est délétère et doit céder la place à la pédagogie, à l'explication, exercices il est vrai plus difficiles.

Puissiez-vous, Monsieur le Président ainsi que votre nouveau Ministre de l'Ecologie, François de Rugy, vous inspirer dans votre action des propos de Barack Obama exprimés en 2008 :

« Il faut faire en sorte que les faits et les preuves ne soient pas déformés ou occultés par la politique ou l'idéologie. Il faut écouter ce que les scientifiques ont à nous dire, même si cela dérange, surtout si cela dérange ».

Alors, peut-être, reviendrez-vous sagement sur une décision inopportune ?